



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

82 N° 7 1960

Actes du Souverain Pontifes
Préparation au Concile. Le Motu proprio
«Sper Dei Nutu»
Congrégation des rites: approbation des
litanies du précieux Sang

ACTES DU SAINT-SIÈGE

p. 744 - 754

<https://www.nrt.be/fr/articles/actes-du-souverain-pontifes-preparation-au-concile-le-motu-proprio-sper-dei-nutu-congregation-des-rites-approbation-des-litanies-du-precieux-sang-2036>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La préparation du II^e Concile du Vatican. — (Motu proprio « Super Dei Nutu » et allocution en la fête de Pentecôte, 5 juin 1960. Constitution de la Commission centrale; désignation des Présidents et Secrétaires des diverses Commissions. — *A.A.S.*, LII, pp. 433-437, 495. — *La Doc. cath.*, 1960, col. 705-710; col. 801-806).

Une phase nouvelle s'est ouverte dans la préparation du II^e Concile œcuménique du Vatican par divers actes pontificaux, en la fête de Pentecôte et les semaines qui ont suivi.

I. **Le Motu proprio « Super Dei Nutu »** du 5 juin 1960, après avoir refait brièvement l'histoire de la première phase de préparation¹, trace les grandes lignes de la seconde. Elle consistera dans les travaux de dix Commissions, chargées d'examiner les questions à traiter.

Nous reproduisons intégralement le texte du Moto proprio dans la traduction communiquée par les services officiels du Vatican.

« Nous avons considéré comme une inspiration du Très-Haut la pensée qui, dès le début de Notre Pontificat, s'est présentée à Notre esprit, comme une fleur d'un printemps inattendu, celle de convoquer un Concile Œcuménique. En effet, de cette solennelle assemblée d'Evêques autour du Pontife Romain, l'Eglise, épouse aimée du Christ, peut acquérir, en ces temps agités, une splendeur nouvelle et plus étendue : et pour ceux qui tout en se glorifiant du nom chrétien sont toutefois séparés de ce Siège Apostolique, brille de nouveau l'espérance qu'en écoutant la voix du Pasteur divin ils viennent à l'unique Eglise du Christ.

» C'est pourquoi, le 25 janvier 1959, fête de la conversion de l'Apôtre S. Paul, après avoir assisté aux Rites Sacrés dans la Basilique de la voie d'Ostie, Nous avons manifesté Notre dessein de convoquer un Concile Œcuménique au Sacré Collège des Cardinaux, qui l'accueillit en esprit de joie et en formulant des vœux fervents. Puis, le 17 mai suivant, fête de la Pentecôte, afin que les premiers travaux se déroulent avec soin et sans tarder, Nous avons nommé une Commission Antépréparatoire pour le Concile Œcuménique, composée d'un choix de Prélats de la Curie Romaine et présidée par Notre cher Fils le Cardinal Domenico Tardini, Notre Secrétaire d'Etat.

» Ensuite, dans Notre première Lettre Encyclique, Nous avons précisé que le Concile se tenait principalement dans le but de « promouvoir l'accroissement de la Foi Catholique et un salutaire renouvellement de la vie morale du peuple chrétien et de mettre au point la discipline ecclésiastique selon les nécessités de notre temps. Ceci, disions-Nous, constituera sans aucun doute un merveilleux spectacle de vérité, d'unité et de charité dont la vue sera même, pour ceux qui sont séparés de ce Siège Apostolique, Nous l'espérons, une suave invitation à chercher et à

1. On se rappelle que c'est le 25 janvier 1959, à S. Paul-hors-les-murs que S.S. Jean XXIII fit connaître pour la première fois son intention de réunir un Concile œcuménique. *N.R.Th.*, 1959, n. 198.

rejoindre cette unité pour laquelle Jésus-Christ adressa à son Père céleste une si ardente prière » (Enc. *Ad Petri Cathedram*, 29 juin 1959, *A.A.S.*, LI, p. 511).

» Nous avons également décidé que, d'après l'endroit où il se tiendrait, le futur Concile s'appellerait second Concile du Vatican.

» La Commission Antépréparatoire a conduit à terme avec la plus grande diligence le travail que Nous lui avions confié. Elle a pris contact avec l'Episcopat pour en obtenir conseils et suggestions sur les sujets à traiter dans le Concile, et après avoir soigneusement mis en ordre la matière contenue dans plus de deux mille réponses adressées par Evêques et Prélats avec un joyeux empressement, elle l'a portée à la connaissance des Sacrés Dicastères de la Curie Romaine. Ceux-ci ont pu y puiser très utilement en élaborant les propositions qu'ils Nous ont présentées. En outre, les Universités ecclésiastiques et catholiques, poussées par une émulation semblable, ont présenté des vœux et des études sur des sujets qui serviront grandement à l'Eglise.

» Nous-même avons suivi ces travaux de recherche, conduits avec grand soin, et Nous Nous sommes réservé d'examiner personnellement avec la plus grande attention les suggestions et les conseils des Evêques, les propositions des Sacrés Dicastères de la Curie Romaine, les vœux et les études des Universités. Aussi rendons-Nous au Seigneur de très vives actions de grâces, car Nos Vénérables Frères et Nos chers Fils ont répondu à Notre dessein par un travail très généreux et fervent.

» On voit désormais clairement, d'après la matière si abondamment recueillie, de quels sujets doit s'occuper le prochain Concile Œcuménique pour le bien de l'Eglise et pour le salut des âmes; le temps est donc venu de procéder, avec l'aide de Dieu, à la constitution des Commissions qui doivent s'appliquer à l'étude des sujets qui pourront être traités dans le Concile. Elles seront composées de Cardinaux, d'Evêques et d'Ecclésiastiques, remarquables par leur vertu et leur doctrine, aussi bien du clergé séculier que du clergé régulier, choisis dans les diverses parties du monde, afin que cela aussi manifeste la catholicité de l'Eglise.

» C'est pourquoi, par le présent *Motu proprio*, Nous décrétons que :

1. Pour préparer le Second Concile Œcuménique du Vatican, sont instituées des *Commissions Préparatoires*, qui ont pour but d'étudier les sujets choisis par Nous, en tenant compte des vœux des Evêques et des propositions des Sacrés Dicastères de la Curie Romaine.

2. Chaque Commission, selon les exigences, pourra se diviser en sections ou sous-commissions.

3. Chaque Commission aura un Président et un certain nombre de membres. Le Président sera un Cardinal. Les membres seront choisis parmi les Evêques et des Ecclésiastiques illustres.

4. A chaque Commission seront adjoints quelques Consultants choisis parmi les experts.

5. Chaque Commission aura son Secrétaire.

6. Les Présidents et les Membres de chaque Commission, aussi bien que les Consultants et le Secrétaire, seront choisis par Nous.

7. Sont constituées dix Commissions Préparatoires; s'il est nécessaire, on pourra, avec Notre consentement, en constituer d'autres.

Les Commissions sont donc les suivantes :

a) Commission Théologique, chargée d'examiner les questions concernant la Sainte Ecriture, la Tradition, la foi et les mœurs;

b) Commission des Evêques et du gouvernement des diocèses;

c) Commission pour la discipline du Clergé et du peuple chrétien;

d) Commission des Religieux;

e) Commission de la discipline des Sacrements;

f) Commission de la Liturgie;

g) Commission des Etudes et des Séminaires;

- h) Commission pour l'Eglise Orientale;
- i) Commission pour les Missions;
- j) Commission de l'apostolat des laïcs, pour toutes les questions concernant l'action catholique, religieuse et sociale.

8. Est institué en outre un Secrétariat pour traiter les questions touchant aux moyens modernes de diffusion de la pensée (presse, radio, télévision, cinéma, etc.). Ce Secrétariat sera dirigé par un Prélat nommé par Nous et aura des Membres et des Consultants également choisis par Nous.

9. Pour montrer aussi Notre amour et Notre bienveillance envers ceux qui portent le nom de chrétiens, mais sont séparés de ce Siège Apostolique, et afin qu'eux aussi puissent suivre les travaux du Concile et trouver plus facilement la voie pour rejoindre cette unité pour laquelle « Jésus-Christ adressa à son Père céleste une si ardente prière ». Nous instituons un « Conseil » spécial ou Secrétariat, présidé par un Cardinal, choisi par Nous, et organisé comme il a été dit pour les Commissions.

10. Enfin, est instituée une Commission Centrale, que Nous présiderons Nous-même, personnellement ou par un Cardinal désigné par Nous.

Seront membres de la Commission Centrale les Présidents de chaque Commission, quelques autres Cardinaux, ainsi que quelques Evêques des diverses parties du monde.

11. A la Commission Centrale seront adjoints un certain nombre de Conseillers, choisis parmi les Evêques et des Ecclésiastiques insignes.

12. La Commission Centrale aura son Secrétaire, qui sera Secrétaire général.

13. Les Membres de la Commission Centrale, ainsi que les Conseillers et le Secrétaire général, seront choisis par Notre Autorité.

14. La Commission Centrale a pour but de suivre et de coordonner, s'il est nécessaire, les travaux des diverses Commissions, dont elle Nous rapportera les conclusions, pour que Nous puissions établir les sujets à traiter au Concile Œcuménique.

C'est aussi à la Commission Centrale qu'il revient de proposer les règles concernant le déroulement du futur Concile.

15. Dans le but enfin de pourvoir à la partie économique et technique concernant la célébration du Concile, des Secrétariats spéciaux seront constitués.

Tout ce que dans le présent sujet Nous avons estimé utile de décréter, Nous voulons et Nous commandons que cela demeure ferme et décidé, comme il a été décrété, en toutes et en chacune de ses parties, nonobstant toute chose contraire.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 juin, fête de la Pentecôte de l'an 1960, second de Notre Pontificat.

IOANNES XXIII. »

II. L'allocution du Saint-Père aux secondes vêpres de la Pentecôte en la basilique vaticane est toute dirigée vers la préparation spirituelle du Concile par l'Eglise entière.

Le Pape souligne deux caractéristiques de l'activité conciliaire :

a. « Le Concile œcuménique a une structure et une organisation qui lui sont propres et qui ne peuvent être confondues avec les fonctions ordinaires et caractéristiques des divers dicastères et congrégations qui constituent la Curie romaine, laquelle continue, même pendant le Concile, d'exercer ses fonctions d'administration générale de la sainte Eglise. Distinction donc bien précise. Le gouvernement de l'Eglise, dont s'occupe la Curie romaine, est une chose et le Concile en est une autre. Cela n'exclut cependant pas, éventuellement, une coopération éclairée et sage de la part d'ecclésiastiques, invités en raison de leur compétence personnelle, reconnue et appréciée.

b. » Le Concile œcuménique résultera de la présence et de la participation d'évêques et de prélats, qui seront la vive représentation de l'Eglise catholique, répandue dans le monde entier. Une précieuse contribution sera apportée à la préparation du Concile par un ensemble de doctes personnalités particulièrement compétentes, de tous pays et de toutes langues. C'est désormais un principe bien admis par tout fidèle appartenant à la Sainte Eglise Romaine : savoir qu'il est et doit vraiment se considérer, en tant que catholique, citoyen du monde entier, de même que Jésus est le Sauveur adoré du monde entier : *Salvator mundi*. C'est là une bonne manifestation de vraie catholicité. Tous les catholiques doivent en prendre conscience et s'en faire une règle destinée à éclairer leur mentalité et à déterminer leur conduite dans leurs rapports religieux et sociaux.

» En ces derniers mois de Notre pontificat, le Seigneur Jésus Nous a donné la grâce de rendre de bons services en ce qui concerne cette affirmation et ce respect de la catholicité de la Sainte Eglise.

» Ce furent : la création de plusieurs cardinaux appartenant à des régions lointaines qui n'eurent jamais, jusqu'à présent, l'honneur de la pourpre romaine; la consécration, à plusieurs reprises, de Nos propres mains, sous ces voûtes de la basilique vaticane, de plusieurs évêques nouveaux, presque une vingtaine en quelques mois, de différentes races et couleurs; l'affluence, devenue plus facile et plus fréquente, non seulement de prélats et de hautes personnalités civiles, mais encore de représentants authentiques du peuple lui-même qui, chaque jour, désirent voir le Pape et converser familièrement avec lui, contents d'en recevoir des paroles de bénédiction et d'encouragement; beaucoup appartiennent à des communautés chrétiennes séparées, une voix intime les incite à se rapprocher de Notre humble personne, comme pour Nous confier la joie profonde de leur rencontre avec Nous. C'est comme un avant-goût de quelque chose de plus doux et de plus mystérieux que la Providence Nous réserve pour des jours meilleurs de la Sainte Eglise de Jésus, Sauveur du monde entier.

» Il convient d'insister sur ce nouveau sillon, qui semble se creuser plus profond et plus large, et sur cet exercice de la catholicité, heureuse promesse de fruits nobles et abondants. »

Comment tous les fidèles doivent-ils coopérer au succès du Concile?

1. Avant tout en renouvelant et intensifiant dans leur vie l'*esprit surnaturel*. La vie humaine, dans son double aspect individuel et social, devrait pouvoir unir les points de vue spirituel et temporel. Mais hélas, trop souvent, ils s'opposent et s'excluent. La religion et l'Eglise travaillent à les unir. « Néanmoins, il n'est pas superflu de le redire : l'Eglise se soucie avant tout de l'esprit; les préoccupations ordinaires de la vie quotidienne la touchent également et elle peut et veut les sanctifier. Ceci elle l'accomplit par le fait même qu'elle invite le chrétien à se garder de tout ce qui pourrait le distraire des élévations plus nobles, vers Dieu principe et fin, vers Jésus Sauveur et vers tout ce que Jésus représente : l'Evangile, la vie du Christ en nous, notre vie en lui, oui, notre vie dans le Christ Jésus, doux, souffrant, glorieux. Cela signifie, chers frères et fils, qu'il faut se préparer au Concile dans des sentiments surnaturels élevés, suivant l'esprit de la Sainte Eglise, en prenant garde de confondre le sacré et le profane, les intentions de l'ordre spirituel et religieux avec les efforts humains — si respectables soient-ils — tendant uniquement à la recherche des plaisirs, des honneurs, des richesses, de la prospérité, du côté matériel de la vie. »

2. Il faut suivre les travaux du Concile, l'esprit pénétré du grand idéal de la révélation chrétienne, tel que S. Paul l'expose dans l'Epître aux Ephésiens, IV, 15-16.

« L'idéal de la vie ici-bas de toute âme rachetée, l'idéal suprême de toute société sur la terre : famille, nation, univers entier et, surtout et avant tout, l'idéal de la Sainte Eglise catholique et apostolique, auquel un Concile œcuménique peut

aspirer et collaborer, c'est le triomphe du Christ Jésus. C'est par la croissance de Jésus en nous : *veritatem facientes in caritate*, que nous trouvons le progrès véritable et définitif. Qu'elles sont élevées ces paroles de saint Paul aux Ephésiens : « Lui, le Christ, est le chef. C'est de lui que tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres, qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité ! »

L'œuvre d'un Concile est avant tout l'œuvre de l'Esprit Saint « Seigneur et vivificateur, en tant qu'il pénètre de sa vertu les deux Testaments, l'Ancien et le Nouveau; en tant qu'il continue et multiplie son action de force, de douceur et de grâce dans la Sainte Eglise, son Epouse bénie. »

L'action du Saint-Esprit s'est manifestée de façon éclatante dans la diffusion de l'Evangile, telle que les Actes des Apôtres la racontent. Il a toujours été présent à l'Eglise, à l'heure de la persécution. Aujourd'hui, non seulement l'Esprit Saint n'abandonne pas l'Eglise à la ruine dont on la menace, mais il lui donne dans son développement missionnaire et ses aspirations à l'unité des gages de son amour et de sa puissance. Le Souverain Pontife achève son allocution en invoquant la protection de Marie, Mère du Christ par la grâce de l'Esprit Saint, et le secours de tous les Saints dont chacun est un chef-d'œuvre du même Esprit. La présence en la basilique vaticane des restes de S. Grégoire de Nazianze et de S. Jean Chrysostome invite le Saint-Père à la prière pour le retour des Eglises d'Orient :

« Oh ! quel événement prodigieux et quel épanouissement de charité humaine et céleste serait l'acheminement décisif vers le regroupement des frères séparés de l'Orient et de l'Occident dans l'unique bercail du Christ, pasteur éternel ! »

» Cela devrait représenter l'un des fruits les plus précieux du prochain II^e Concile œcuménique du Vatican, pour la gloire du Seigneur sur la terre et dans les cieux, et pour la joie universelle dans la plénitude du mystère de la communion des saints. »

III. Les Commissions. Le Souverain Pontife a déjà nommé les présidents des diverses commissions : ce sont généralement les Cardinaux préfets des Congrégations romaines correspondantes. Il a désigné aussi la plupart des secrétaires. En voici la liste :

Commission théologique chargée d'examiner les questions concernant l'Ecriture Sainte, la Tradition, la foi et les mœurs. Président : le cardinal Ottaviani. Secrétaire : le R. P. Tromp, S. J.

Commission des évêques et du gouvernement des diocèses. Président : le cardinal Mimmi. Secrétaire : S. Exc. Mgr Gawlina.

Commission pour la discipline du clergé et du peuple chrétien. Président : le cardinal Ciriaci. Secrétaire : le R. P. C. Berutti, O. P.

Commission des Religieux. Président : le cardinal Valerio Valeri. Secrétaire : le R. P. J. Rousseau, O. M. I.

Commission de la discipline des sacrements. Président : le cardinal Masella. Secrétaire : le R. P. Bidagor, S. J.

Commission de la liturgie. Président : le cardinal Gaetano Cicognani, Secrétaire : R. P. A. Bugnini, C. M.

Commission des études et des séminaires. Président : le cardinal Pizzardo. Secrétaire : le R. P. A. Mayer, O. S. B.

Commission pour les Eglises orientales. Président : le cardinal Amleto Cicognani. Secrétaire : le R. P. A. G. Welykyi, basilien.

Commission pour les missions. Président : le cardinal Agagianian. Secrétaire : S. Exc. Mgr David Mathew.

1. La messe votive *Ad tollendum schisma* reprend ces textes capitaux de l'Épître aux Ephésiens, IV, 1-7 et 13-25.

Commission pour l'apostolat des laïcs et pour toutes les questions touchant l'Action catholique, l'action religieuse et sociale. Président : le cardinal Cento. Secrétaire : Mgr Achille Glorieux.

Le Secrétariat des moyens de diffusion (presse et spectacles) est dirigé par S. Exc. Mgr O'Connor et a, comme secrétaire, Mgr A. M. Deskur.

Le Secrétariat pour l'union des chrétiens est dirigé par le cardinal Bea et a, comme secrétaire, Mgr Willebrands.

Un Secrétariat administratif a été constitué sous la direction du cardinal A. Di Jorio et a pour secrétaire Mgr S. Guerri.

IV. La Commission pontificale centrale.

Le Motu proprio (art. 10) prévoyait que cette Commission centrale serait composée des Présidents de chaque Commission et Secrétariat, ainsi que d'autres cardinaux et évêques des diverses parties du monde. On se rendra compte, en parcourant la liste publiée dans *L'Osservatore Romano* du 16 juin, du caractère absolument universel que S.S. Jean XXIII a voulu donner à cette Commission. Tous les pays y sont représentés par un cardinal, évêque résidentiel, ou par les Présidents des Commissions épiscopales, là où elles sont constituées. Les Eglises Orientales interviennent par leurs patriarches. Les Missions pourront se faire entendre par la voix de prélats spécialement qualifiés. Les Religieux exempts, dont les Supérieurs généraux font de droit partie du Concile, sont représentés dans la Commission centrale, notamment par le Président et le Vice-Président du Comité Romain des Supérieurs. On peut donc d'ores et déjà dire que les « schemata » des Sessions du prochain Concile œcuménique auront été élaborés par l'assemblée la plus informée qui puisse être de la variété des situations particulières au sein de l'Eglise universelle. Voici la liste des membres de la Commission centrale :

Leurs Eminences les cardinaux :

Eugène Tisserant, évêque d'Ostie, Porto et Sainte-Ruffine, doyen du Sacré-Collège;

Joseph Ernest van Roey, archevêque de Malines;

Manuel Gonçalves Cerejeira, patriarche de Lisbonne;

Achille Liénart, évêque de Lille;

Ignace Gabriel Tappouni, patriarche d'Antioche des Syriens;

James Charles McGuigan, archevêque de Toronto;

Norman Thomas Gilroy, archevêque de Sydney;

Francis Spellman, archevêque de New York;

Teodosio Clemente de Gouveia, archevêque de Lourenço-Marquês;

Jaime de Barros Camara, archevêque de Sao Sebastiao de Rio de Janeiro;

Enrique Pla y Daniel, archevêque de Tolède;

Manuel Arteaga y Betancourt, archevêque de San Cristobal de La Havane;

Joseph Frings, archevêque de Cologne;

Antonio Caggiano, archevêque de Buenos Aires;

Thomas Tienchensin, archevêque de Pékin;

Carlos Maria de la Torre, archevêque de Quito;

Giuseppe Siri, archevêque de Gênes;

John d'Alton, archevêque d'Armagh;

James Francis L. McIntyre, archevêque de Los Angeles;

Stefan Wyszynski, archevêque de Gniezno et Varsovie;

Paul Emile Léger, archevêque de Montréal;

Valerian Gracias, archevêque de Bombay;

Joseph Wendel, archevêque de Munich et Freising;

José Garibi y Rivera, archevêque de Guadalajara;

Antonio Maria Barbieri, archevêque de Montevideo;

William Godfrey, archevêque de Westminster;
 Frantz Koenig, archevêque de Vienne;
 Aloisius Joseph Muench;
 Peter Tatsuo Doi, archevêque de Tokyo;
 Bernard-Jan Alfrink, archevêque d'Utrecht;
 Rufino J. Santos, archevêque de Manille;
 Laurian Rugambwa, évêque de Rutabo;
 André Jullien;
 Arcadio Larraona;
 William-Theodore Heard;
 S.B. Mgr Stephanos I Sidarouss, patriarche d'Alexandrie des Coptes;
 S.B. Mgr Maximos IV Saigh, patriarche d'Antioche des Melchites;
 S.B. Mgr Paul Pierre Meouchi, patriarche d'Antioche des Maronites;
 S.B. Mgr Paul II Cheikho, patriarche de Babylone des Chaldéens.

Leurs Excellences Nos Seigneurs :

Acacio Chacon, archevêque de Merida;
 Octavo-Antonio Beras, archevêque coadjuteur et administrateur apostolique de Saint Domingue;
 Josip Ujic, archevêque de Belgrade;
 Patrick-Finbar Ryan, archevêque de Port of Spain;
 Luis Chavez y Gonzalez, archevêque de San Salvador;
 Alfredo Silva Santiago, archevêque de Concepcion;
 Juan-José-Anibal Mena Porta, archevêque d'Asuncion;
 Josef Grosz, archevêque de Kalocsa;
 Abel-Isidoro Antezana y Rojas, archevêque de La Paz;
 Donald-Alphonsus Campbell, archevêque de Glasgow;
 Thomas B. Cooray, archevêque de Colombo;
 Peter-Thomas McKeefry, archevêque de Wellington;
 Marcel Lefebvre, archevêque de Dakar;
 Karl-Joseph Alter, archevêque de Cincinnati;
 Lawrence-Leo Graner, archevêque de Dacca;
 Denis-Eugène Hurley, archevêque de Durban;
 Juan Landazuri Ricketts, archevêque de Lima;
 Paul Bernier, archevêque-évêque de Gaspé;
 Maurice Perrin, archevêque de Carthage;
 Luis Concha Cordoba, archevêque de Bogota;
 Victor Bazin, archevêque de Rangoon;
 François Poirier, archevêque de Port-au-Prince;
 Michel Bernard, archevêque de Brazzaville;
 Jérôme Rakotomalala, archevêque de Tananarive;
 Bernard Yago, archevêque d'Abidjan;
 Alphonse Verwimp, évêque de Kisantu;
 Johannes-Theodore Suhr, évêque de Copenhague;
 Angelo-Giuseppe Jelmini, évêque titulaire de Thermae basilicae, administrateur apostolique de Lugano;
 Pierre-Martin Ngo-Dinh-Thuc, évêque titulaire de Saesina, vicaire apostolique de Vinh-Long;
 Leo-Isidorius Scharmach, évêque titulaire de Mostene, vicaire apostolique de Ra-baul;
 Albert Soegijapranata, évêque titulaire de Danaba, vicaire apostolique de Semarang;
 Thomas Quinlan, évêque titulaire de Furnos Major, vicaire apostolique de Chun-chon.

Les Très Révérends Pères :

Abbé Dom Benno Gut, Abbé primat des Bénédictins confédérés;
 Augustin Sépinski, ministre général des Frères Mineurs;
 Jean-Baptiste Janssens, préposé général de la Compagnie de Jésus.

Mgr Pericle Felici a été nommé secrétaire général de la Commission centrale. Déjà, il avait assuré la tâche de secrétaire de la Commission antepreparatoire du Concile.

L'Oss. Rom. du 6 juillet 1960 annonce que le Souverain Pontife a nommé également à la Commission Centrale :

Son Em. le card. Jacques-Louis Copello, chancelier de la Sainte Eglise Romaine;

Le T. R. P. Michel Browne, maître général de l'ordre des Frères Prêcheurs.

Radiomessage du 5 juin 1960 aux fidèles d'Afrique. — (*L'Oss. Rom.*, 8 juin 1960; *La Doc. cath.*, 1960, col. 717-720).

Les dirigeants de 23 stations radiophoniques de langue française d'autant de pays d'Afrique avaient sollicité de S.S. Jean XXIII un message destiné spécialement à leurs auditeurs.

C'est en la fête de la Pentecôte, 5 juin 1960, que le Pape a tenu à rappeler aux chrétiens africains leur glorieux passé religieux et les motifs qu'elles ont de regarder actuellement vers l'Eglise.

*Présence chrétienne en Afrique*¹.

« L'Afrique est une terre profondément religieuse et bénie de Dieu. Est-ce la raison pour laquelle elle eut le bonheur de donner asile et protection au saint Enfant Jésus lorsque la sainte Famille fuyait le cruel Hérode? Bientôt, après la Pentecôte, elle accueillait avec ferveur la semence chrétienne : et voilà qu'une troupe glorieuse de martyrs se lève, parmi lesquels brille d'un grand éclat saint Cyprien; de florissantes communautés naissent sur les côtes méditerranéennes, le désert se peuple d'ermites tout occupés à combattre le démon par le jeûne et la prière, tel saint Antoine; à Hippone, saint Augustin dirige avec sagesse et science théologique l'Eglise qui lui est confiée. Ensuite, la Providence permet que la lumière de la foi chrétienne se raréfie, pour un temps, en plusieurs points du continent africain. Mais l'amour ardent de Jésus-Christ pousse bientôt des fils de l'Eglise vers ces régions qui ne connaissent plus Notre bon Sauveur ou l'ont toujours ignoré. Les missionnaires n'épargneront aucune peine pour porter à leurs frères africains le don inestimable de la foi catholique : ni la séparation de leur patrie et de leur famille, ni la faim, ni la soif, ni les maladies ne les feront renoncer. Ils seront même heureux de verser leur sang sur une terre qui leur est devenue si chère. Et voici que le sang de ces martyrs, comme aux premiers temps du christianisme, fait germer de florissantes chrétientés : *Sanguis martyrum, semen christianorum!*

» Ces chrétiens d'Afrique, l'Eglise les accueille avec la même affection que tous ses autres enfants, car elle est la patrie commune des âmes. Et, comme le rappelait saint Paul aux Galates : « Vous êtes tous fils de Dieu par la foi au Christ Jésus. Tous, en effet, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ : il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme, car vous n'êtes qu'un dans le Christ Jésus » (*Gal.*, III, 27-28).

» Cette unité profonde du genre humain, l'Eglise catholique a la mission de la manifester progressivement, la responsabilité en incombe au collège des évê-

¹ Sous-titre de *La Doc. cath.*

ques qui tiennent la place des apôtres, et principalement à Pierre et à ses Successeurs qui ont maintes fois montré, au cours des siècles, leur sollicitude à l'égard de l'Afrique. Nous n'avons pas besoin de rappeler devant vous l'importante lettre encyclique *Fidei Donum*, par laquelle Notre Prédécesseur immédiat orientait les regards des fidèles « vers l'Afrique », à l'heure où celle-ci s'ouvre à la vie moderne et traverse les années les plus graves peut-être de son destin millénaire (Lettre encyclique *Fidei Donum*, A.A.S., XLIX, p. 227). Il Nous plaît seulement de vous exprimer à nouveau, comme Nous l'avons fait tout récemment à l'occasion des fêtes de l'indépendance du Togo, Notre grande satisfaction de voir se réaliser progressivement les accessions à la souveraineté : l'Eglise s'en réjouit et fait confiance à la volonté de ces jeunes Etats de prendre la place qui leur revient dans le concert des nations.

L'Eglise apporte une réponse aux problèmes des jeunes Etats africains.

» Mais tous les problèmes qui se posent à eux n'en sont pas résolus pour autant. Chaque Etat aura à cœur, en particulier, d'assurer le sain développement de son pays, en tenant sagement compte des possibilités réelles, et surtout en respectant les vraies valeurs spirituelles qui sont l'âme même d'un peuple. Or, l'Eglise catholique a reçu de son divin Fondateur une doctrine qui lui permet — tout en restant sur le terrain moral et religieux et en laissant aux autorités civiles la pleine responsabilité de leurs actes — de répondre heureusement aux graves problèmes des hommes. Elle met ainsi à leur disposition, de façon désintéressée et selon les besoins, des principes d'action très utiles pour le développement de la vie individuelle, familiale, professionnelle, civique et internationale. Ces normes s'inspirent toujours du respect de la dignité des personnes ainsi que des exigences du bien commun. Aussi l'Eglise salue-t-elle avec bienveillance les efforts entrepris en vue d'une juste promotion de la femme, pour laquelle elle œuvre elle-même de toutes façons. De même, face aux oppositions qui se font jour, parfois, hélas ! jusqu'à la violence, entre les populations d'un même pays, l'Eglise professe la supériorité du bien commun sur les légitimes intérêts particuliers, et, par conséquent, le renoncement par les citoyens à telle ou telle coutume, au bénéfice de l'ensemble de leurs compatriotes, et, davantage, les sacrifices consentis par divers pays, qui lient des impératifs géographiques ou économiques, en faveur de grands ensembles d'Etats.

La hiérarchie autochtone.

» Cela Nous pousse à vous redire que l'Eglise se trouve chez elle en Afrique comme en toute partie du monde. Vous gardez certainement vivant dans votre souvenir le jour où Pie XII conféra pour la première fois à des prêtres africains le caractère épiscopal. Tout dernièrement, Nous avons tenu à sacrer de Nos propres mains, dans la basilique vaticane, des archevêques et des évêques africains, donnant ainsi à Nos chers fils d'Afrique des pasteurs de leur sang. Nous avons même eu la satisfaction de nommer le premier cardinal natif de ce continent, Notre très aimé fils Laurian Rugambwa, évêque de Rutabo. Avec la pourpre cardinalice, vous le savez, le nouveau membre du Sacré-Collège participe au gouvernement central de l'Eglise.

La nécessité de l'aide missionnaire.

» Mais cette situation nouvelle des Eglises africaines n'est encore qu'une étape. Longtemps encore elles auront besoin de l'aide fraternelle des pays de vieille chrétienté. Les évêques que Nous venons de consacrer le répétaient à l'envi : « Que les missionnaires ne nous quittent pas de sitôt ! » Laissez-Nous donc profiter de ce message pour faire un large écho à ce souhait empreint à la fois

de reconnaissance et de réalisme. En effet, après les efforts déployés pour la formation du clergé, des activités s'imposent avec urgence pour rendre les laïcs chrétiens pleinement conscients de leur rôle dans l'Eglise et la société, pour leur permettre de s'en acquitter avec succès : écoles de catéchistes, écoles de cadres pour les militants de l'Action catholique et de l'action syndicale, centres d'instruction sanitaire et sociale, foyers de culture chrétienne pour les élites. Nous sommes au courant de toutes les bonnes réalisations qui se font en ce sens ; Nous connaissons aussi toutes les bonnes volontés qui ont su répondre sur ce point à l'appel pressant de « *Fidei Donum* » et Nous tenons à encourager vivement et à féliciter paternellement les artisans dévoués de ces œuvres, où le personnel non africain est particulièrement utile. »

Le message pontifical s'achève par une invitation pressante à demander au Saint-Esprit qu'un vent de Pentecôte souffle sur l'Eglise d'Afrique. Que la T. S. Vierge et tous les saints africains intercèdent en faveur de tous ceux qui souffrent en ces régions, de tous ceux qui y travaillent pour la cause du Christ, de ceux qui portent la lourde responsabilité de diriger les nations nouvelles vers leur vrai bonheur.

S. CONGREGATION DES RITES

Approbation des litanies du Précieux Sang. — (Décret du 24 février 1960. — *A.A.S.*, 1960, p. 412-413).

Le Souverain Pontife, spécialement désireux d'intensifier la dévotion au Précieux Sang¹, a approuvé le texte de litanies nouvelles qui seront à insérer dans le Rituel Romain au Titre XI, après les litanies du Sacré-Cœur. On sait que le Saint-Siège se réserve l'approbation des litanies destinées à l'usage public (c. 1259, § 2). Celui-ci doit s'entendre d'une récitation en commun dans les églises et oratoires publics, même sans intervention d'un ministre du culte². Dans le texte ci-dessous l'on notera que c'est comme principe de salut que le Sang du Christ est proposé à la dévotion des fidèles : *salva nos* est la prière qui répond à tous les titres du Précieux Sang.

Kyrie, eleison

Christe, eleison

Kyrie, eleison

Christe, audi nos

Christe, exaudi nos

Pater de caelis, Deus,

Fili, Redemptor mundi, Deus,

Spiritus Sancte, Deus,

Sancta Trinitas, unus Deus,

Sanguis Christi, Unigeniti Patris Aeterni,

Sanguis Christi, Verbi Dei incarnati,

Sanguis Christi, Novi et Aeterni Testamenti,

Sanguis Christi, in agonia decurrens in terram,

Sanguis Christi, in flagellatione profluens,

Sanguis Christi, in coronatione spinarum emanans,

Sanguis Christi, in Cruce effusus,

Sanguis Christi, pretium nostrae salutis,

miserere nobis

miserere nobis

miserere nobis

miserere nobis

salva nos

salva nos

salva nos

salva nos

salva nos

salva nos

salva nos

salva nos

1. Nous reproduirons dans notre prochain fascicule la lettre apostolique donnée le 30 juin dernier à ce sujet.

2. Vermeersch - Creusen, *Epitome Iuris Can.*, II, n. 580.

Sanguis Christi, sine quo non fit remissio,	salva nos
Sanguis Christi, in Eucharistia potus et lavacrum animarum,	salva nos
Sanguis Christi, flumen misericordiae,	salva nos
Sanguis Christi, victor daemonum,	salva nos
Sanguis Christi, fortitudo martyrum,	salva nos
Sanguis Christi, virtus confessorum,	salva nos
Sanguis Christi, germinans virgines,	salva nos
Sanguis Christi, robur periclitantium,	salva nos
Sanguis Christi, levamen laborantium,	salva nos
Sanguis Christi, in fletu solatium,	salva nos
Sanguis Christi, spes poenitentium,	salva nos
Sanguis Christi, solamen morientium,	salva nos
Sanguis Christi, pax et dulcedo cordium,	salva nos
Sanguis Christi, pignus vitae aeternae,	salva nos
Sanguis Christi, animas liberans de lacu Purgatorii,	salva nos
Sanguis Christi, omni gloria et honore dignissimus,	salva nos
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,	parce nobis, Domine
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,	exaudi nos, Domine
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,	miserere nobis

V. Redemisti nos, Domine, in sanguine tuo.

R. Et fecisti nos Deo nostro regnum.

Oremus :

Omnipotens sempiterne Deus, qui unigenitum Filium tuum mundi Redemptorem constituisti, ac eius sanguine placari voluisti : concede, quaesumus, salutis nostrae pretium ita venerari, atque a praesentis vitae malis eius virtute defendi in terris, ut fructu perpetuo laetemur in caelis.

Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Concordat cum originali.

S. PENITENCERIE

Indulgences attachées aux litanies du Précieux Sang. — (Décret du 3 mars 1960. — A.A.S., 1960, p. 420).

Le Souverain Pontife a concédé les indulgences suivantes pour la récitation des litanies du Précieux Sang : a) une indulgence partielle de 7 ans; b) une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, à gagner une fois par mois, moyennant la récitation quotidienne pendant un mois.

E. B.